

L'an mil huit cent quatre vingt sept, le treize
février, à midi, le Conseil municipal de la Commune de
Combrès, canton de Lavallette, Charante, s'est réuni en lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Chevalier
pour sa session ordinaire de février.

Étaient présents : M. Badaille, Duches, Campet,
Deluchast, Dineux Pierre, Denis Junior, et Chevalier, Président.
Il est procédé à l'élection d'un secrétaire puis dans le
sein du Conseil M. Badaille a été nommé ce qui est accepté.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que
plusieurs démarches ayant été faites pour l'établissement d'une
station d'étalons nationaux à Combrès, l'affaire avait été faite
plusieurs fois devant cette assemblée qui avait pris plusieurs
délibérations favorables à ce projet; mais cette affaire demandant
beaucoup de formalités, il - en devait prendre une autre marche.
À cet effet il a eu une entrevue avec M. Desfré, agissant
au château de Lavoché Beaumont, agissant d'après la prescription
de M. le Prince de Beau.

M. le Maire et M. Desfré ont fait le double qui est
soumis à l'approbation du Conseil et qui est ci-joint. Le Conseil
après examen du dit double, connaissant que le tout est à
l'avantage de la Commune est d'avis d'accepter dans toutes les
conditions qui sont portées et prie M. le Maire d'acquiescer la
présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé
 les membres présents excepté Deluchapt pour ne savoir faire

J. Binet Campost Duchesne

S. Derrien J. Cheurien G. Basaille

Même séance.

Ma lettre soumise au Conseil une lettre de M. Dupuis
 Régisseur de la propriété du Château de Louche Beauvoir et agis-
 sant d'après la procuration, de M. le Secrétaire de Béarn, laquelle lettre
 est ci-jointe et contenant la demande et conclusion suivantes:

M. Dupuis rappelle que le Commun de Coubeis semble avoir pris
 possession, indûment d'un terrain long et large, cinquième jour y faire
 une place. Il propose à la commune d'échanger la parcelle de la
 nouvelle place, contre le petit jardin, autre dans la propriété, servie
 le nouveau cimetière de Haras. De cette manière le Commun sur libé-
 ré de quitte de droits que je serais tenu être obligé de faire valoir dans
 l'intérêt de l'église que je régie, soit échange sans indemnité, soit que

Le Conseil après avoir pris connaissance de ladite lettre
 et de la position des lieux, reconnaissant que le Commun en
 peut que gagner à l'échange propose d'accepter tout en
 demandant qu'une bande de terre de 1^{re} 99 c. soit laissée libre
 pour pouvoir faire faire les réparations nécessaires aux bâtiments
 du presbytère qui touchent ledit terrain.

La parcelle de terrain appartenant à la propriété du
 Château de Louche Beauvoir est désignée sur le plan cadastral
 sous le N^o 240 et a une surface de quatre ares — et le
 petit jardin, poste N^o 258 et a une surface de onze toises.
 Le Conseil prie donc M. le Secrétaire de vouloir bien autoriser le
 Conseil à accepter la proposition qui lui est faite et d'approuver
 la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé
 les membres présents excepté Deluchapt pour ne savoir faire.

J. Binet Campost Duchesne

S. Derrien J. Cheurien G. Basaille